PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 28 septembre 2026 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick PACAUD Maire, selon convocation du 19 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick PACAUD, M. Christophe LUINAUD, Mme Béatrice LAURENT, M. Daniel BOISSIER, Mme Florence LANZ, Mme Nadine LISSAJOUX, Mme Florence CARRÉ-DALBY, Mme Cynthia MARIE, Mme Charlotte BOUILLOT, M. Alban DECOMBREDET, M. Gabriel COTTAZ, M. Titouan FILHON, Mme Corinne VELLEINE-DEMAY, Mme Maryline MARTIAL, M Jean-Philippe CHAUSSECOURTE

ETAIENT EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS :

➢ Madame Béatrice LAURENT est élue secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026**

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026**

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Le projet de règlement intérieur a été transmis au conseil. Aucune question n'est posée. Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Subvention exceptionnelle : Les Routes Creusoises**

La manifestation Les Routes Creusoises est une course cycliste, un passage a été fait cette année encore sur la commune.
A la suite de la demande du Comité d'organisation, le conseil municipal attribue une subvention de 100.00 €.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Retrait des délibérations 2026-48 et 2026-49**

Les délibérations susnommées ont été prises pour numéroter des parcelles. La préfecture en a demandé le retrait, en effet si la nomination des voies est établie par délibération, la numérotation est sous la seule compétence du maire.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Retire et remplace la délibération 2026-11 – Rétrocession de la parcelle ZK 47 au SIAEP de la Région d'Ahun**

Suite à une erreur de frappe, la délibération 2026-11 est erronée, il s'agit de la parcelle ZK 47 et non AK 47.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Désignation des représentants de la CLECT**

Sont désignés pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Creuse Sud-Ouest : Florence LANZ titulaire et Titouan FILHON suppléant.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Autorisation donnée au maire de signer des conventions de prestations de services pour l'entretien des stations d'épuration avec les sociétés ACV 23 et A.L. Assainissement**

Afin de ne pas léser les 2 entreprises présentes sur la commune, il a été convenu que l'entreprise ACV 23 se chargerait de l'entretien de la station d'épuration du bourg et A.L. Assainissement de celles de Pierrefitte et de Busseau-sur-Creuse.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Modification des statuts de la communauté de communes Creuse Sud-ouest**

Les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes sont les suivantes :

possibilité pour l'EPCI de créer et de gérer des productions d'énergies renouvelables, notamment via des panneaux solaires : projet d'autoconsommation collective,

retrait de la gestion de l'aire de camping-car de Saint-Dizier-Masbaraud à la demande de la commune

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Révision du permis d'aménager Faubourg des Jardins**

Le projet initialement prévu Route du Moutier (Jardins de la Ville) par l'ancienne municipalité consistait à réaliser une maison pour seniors (Age et Vie) et à mettre à disposition deux parcelles de terrain à Creusalis pour la construction de pavillons.
Cependant, les deux organismes concernés n'ont pas souhaité donner suite à ces projets sur ce site.
Des travaux avaient déjà été engagés (tout-à-l'égout, arrivée d'eau, poteau incendie).
Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, un point a été réalisé avec INFRALIM (MO).
Celle-ci propose désormais la création d'une zone pavillonnaire, une opportunité rare dont peu de communes peuvent bénéficier.
Afin de réaliser éventuellement ce projet la commune doit faire une demande de permis d'aménager modificatif.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Etude énergétique du patrimoine communal – Brigade de gendarmerie**

Afin de connaître l'état énergétique de la Brigade de Gendarmerie et de ses logements de fonction et pour y apporter des améliorations, il est nécessaire de réaliser préalablement une étude énergétique comprenant dans un premier temps, un audit énergétique complet et, le cas échéant, une étude de faisabilité de chauffage par des sources d'énergies renouvelables (bois énergie ou géothermie) dans un second temps.
Ces audits énergétiques, estimé à 2880 € HT maximum est pris en charge par le SDEC, sur le plan financier, à hauteur de 65 % du montant hors taxes soit 1872 € HT maximum, permettant d'accompagner efficacement la prise de décision de la collectivité.
La Commune de Ahun prend en charge les 35 % du montant hors taxes (1008 €) et la TVA (576 €), soit 1584 € TTC maximum.
La réalisation des études doit être confiée au SDEC par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maitrise d'ouvrage avec délégation de la maitrise d'ouvrage de l'étude au SDEC.
Le Syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'étude indépendant.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Rapport d'activités 2025 de la communauté de communes Creuse Sud-ouest**

Le rapport d'activités 2025 a été transmis à la communauté de communes Creuse Sud-ouest le 21 septembre dernier. Aucune question n'est émise
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Voirie 2026**

Une enveloppe de 80 000 € a été voté lors du conseil municipal du 24 avril 2026. La commission des travaux propose de réaliser un enrobé à chaud sur les points suivants :

- Du village d'Ayen jusqu'à l'étang
- Du panneau de la sortie de Pierrefitte jusqu'à la limite de la commune de Saint-Yrieix-les-Bois
- Le Cloud
- Le Puy Trabaillon
- Busseau ancienne école
- Busseau rue face au restaurant
- Chantegrelle

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Autorisation de signature d'une convention pour l'aménagement d'une aire de covoiturage**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est projeté d'aménager une aire de covoiturage sur la commune d'Ahun. Cet aménagement s'inscrit dans une démarche visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs, réduire l'autosolisme et les émissions de gaz à effet de serre, et répondre aux besoins identifiés en matière de mobilité sur le territoire.
Pour assurer la bonne conduite de ce projet, la commune souhaite bénéficier d'un accompagnement technique, juridique et administratif. À ce titre, l'intervention de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse est sollicitée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
Les missions d'assistance consistent à apporter à la commune les diagnostics et conseils nécessaires pour la prise de décision et la réalisation de son projet, sans toutefois se substituer au maître

d'ouvrage dans l'exercice de ses prérogatives. L'Agence interviendra notamment sur les phases de faisabilité, de programmation, de consultation du maître d'œuvre et des entreprises, ainsi que sur le suivi de l'exécution des travaux.
Il est précisé que les services rendus par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse s'inscrivent dans un régime de prestations intégrées dit de « quasi-régie » et sont exonérés de mise en concurrence, la commune exerçant sur cette structure un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Choix des candélabres pour le réaménagement de l'éclairage public Rue Bon Saint Jean et Route d'Ayen**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est prévu de procéder au réaménagement de l'éclairage public rue Bon Saint Jean et route d'Ayen. Dans ce cadre, il convient de définir et d'approuver le choix du modèle de candélabres.
Ce choix s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'éclairage public, visant à la fois à améliorer le confort urbain et la sécurité publique, et à réduire la consommation énergétique de la commune grâce à l'installation de matériel performant.
Le choix se porte sur les candélabres avec crosse KCC et lanterne différente.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose de barrières autour des sarcophages**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet consistant à remplacer les vitrages actuels, devenus cassés et difficiles à entretenir, par des barrières de protection autour des sarcophages situés derrière l'église Saint-Sylvain.
Cette installation vise à assurer une meilleure conservation du patrimoine tout en facilitant l'entretien et la sécurisation du site.
Le conseil municipal valide à la majorité.
Mme Maryline MARTIAL s'abstient.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 1* *Pour : 14*

- **Choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation dans le bourg**

Monsieur Luinaud explique qu'il convient de procéder à l'achat et à la pose de panneaux de signalisation dans le bourg d'Ahun suite aux différents aménagements réalisés. Le conseil municipal décide à la majorité d'approuver la proposition de l'entreprise Eurovia pour la fourniture et la pose de panneaux de signalisation dans le bourg, pour un montant de 11 060,75 € HT.
Monsieur Jean-Philippe CHAUSSECOURTE s'abstient.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 1* *Pour : 14*

- **Décisions modificatives**

Afin de ventiler comptablement et correctement l'achat et la pose des panneaux de signalisation et des barrières autour des sarcophages, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivantes :

	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres				2188	H.O.	30 000,00
Immobilisations corporelles en cours	231	H.O.	30 000,00			
Investissement dépenses			30 000,00			30 000,00
		Solde	0,00			

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Vote : *Contre : 0* *Abstention : 0* *Pour : 15*

- **Questions diverses**

Extincteurs : Monsieur Luinaud explique que tous les extincteurs présents dans les bâtiments doivent être numérotés et qu'en fonction de leur âge, ils doivent être soit changés, soit retournés en usine pour les faire contrôler. L'entreprise de M Alex AUCOUTURIER intervenait jusqu'alors mais depuis plusieurs années, il semble difficilement joignable. Un devis avait été signé l'an dernier pour le changement d'une dizaine d'extincteurs. Malgré plusieurs relances quant à la date d'intervention, aucune réponse n'a été apportée à ce jour. Le conseil municipal demande à ce qu'une autre entreprise soit sollicitée pour mettre en conformité les bâtiments.

Il serait souhaitable d'implanter un extincteur à l'église Saint Sylvain.

Une convention avec les pompiers pourrait être signée pour que les agents de l'école apprennent à manipuler les extincteurs en cas de besoin.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont recueilli des informations pour le projet du réfectoire scolaire, pour les 85 enfants de notre école. Le but serait d'agrandir le bâtiment dit de la 3ème classe. Les repas seraient toujours préparés par le collège et transféré vers l'école via un véhicule dédié et équipé qui peut être subventionné en partie par la CAF. Les services de la DDETSPP de la Creuse (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations) a émis un avis favorable sous réserve des changements de réglementation. Lors de la rencontre avec Monsieur le Préfet, ce dernier a rappelé à Monsieur le Maire que les subventions dont la DETR étaient applicables aux projets liés à la jeunesse.

Mme Martial demande à ce que des cendriers soient installés à proximité de l'école car si les parents et accompagnants respectent la limite non-fumeur, ils jettent les mégots dans la rue. Monsieur Boissier indique que des cendriers ont été commandés à cet effet.

Monsieur le Maire a vu avec l'agence UDI la possibilité d'acheter les bâtiments Germaneau pour la somme de 40 000.00 € et 5 000.00 € de frais d'agence.
Monsieur Luinaud indique que la destruction ainsi que la réfection des joints des façades est estimée à 80 000 €.

Miroirs de carrefour : suite à l'entretien avec les services de l'UTT, seuls 3 miroirs sur les 6 envisagés sont possibles.

Eau potable : M Alban DECOMBREDET demande des précisions sur les messages de ces derniers jours et le manque d'eau craint. Monsieur le Maire indique que le risque n'existe plus et que d'autres communes seront en manque d'eau avant Ahun.

M Boissier et Mme Lanz se sont rendus aux portes ouvertes à Evolis. La dissolution du SICTOM de Chénérailles sera effective en décembre 2027.

Mme Demay Corinne demande quand aura lieu la commission Environnement. Monsieur Luinaud explique qu'ils vont travailler avec la chambre d'agriculture suite à la demande auprès de la DDT et que les communes sont dans l'obligation de gérer leurs forêts communales avec l'ONF.
Un rendez-vous est convenu le 15 octobre entre l'ONF et la chambre d'agriculture, à la suite duquel la commission environnement se réunira.

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.